

Présents : Patrick TRIOEN, Sylvain LAFFAYE, Alain VIRLY, Laurence OLLIVIER, Jacky VIEVAL, Sophie KRAJEWSKI-JAMAULT, Maude JACQUET, Daniel PLANCHE, Eric TILLEROT, Philippe ALLEMANDET, Pierre GROBOIS,

Partiel :

Excusés : Maunia NOGUES

Absent :

Assistent :

*Ce compte rendu n'a pas vocation à rapporter les interventions des uns et des autres.
Il est une synthèse des opinions exprimées au cours de la réunion.*

Maunia nous fait part de difficultés apparues récemment pour assister à nos réunions du lundi.

POINT LICENCE

• Statistiques licences au 31/08/2026

Lors de l'assemblée des départements réunie à l'initiative de la Fédération, le trésorier de la Fédération a promotionné l'idée d'un ratio : NPT / CPT = 3.2 comme étant un point de repère dans les statistiques licences.

Ratio licences NPT / licences CPT



- La saison dernière, la FFN a enregistré :
 - 257 328 licences Natation pour Tous
 - 80 328 licences Compétitions
- Soit 1 licence CPT pour 3,2 licences NPT
- Sauf exception (DSP, ASPTT, certaines collectivités) chaque club devrait avoir un ratio proche, voir supérieur à 3,2

On peut supposer que ce ratio a vocation à identifier les clubs qui s'écartent par trop du 100% licence.

Dans notre région, qu'en est-il ?

Expérimentation appliquée aux départements :

	Ratio NPT/CPT								
	Ligue	21	25	39	58	70	71	89	90
2026	3.4	3.8	3.2	4.2	1.7	2.6	3.2	4.2	4.7
2025	3.6	4.2	3.5	4.4	2.0	2.3	3.4	4.8	2.5
2024	3.8	5.0	4.1	3.6	1.9	2.3	3.7	4.3	3.8

Considérant les deux extrêmes :

- Côte d'Or : La valeur du ratio est en décroissance de 5.0 à 3.8 cette dernière saison

Le club de Dijon a une forte école de nage avec des effectifs importants. Par son importance au sein du département, cela suffit à expliquer le ratio calculé de 5.0.

La décroissance de ce ratio en rapport des années précédentes peut être affectée au club de Beaune et ceci en raison de la fermeture de la piscine pour travaux.

Les clubs du département :

		Ratio	NPT	CPT	Ecart
ALLIANCE DIJON NATATION (700)	2026	5.4	1832	340	1492
	2025	5.8	1830	318	1512
	2024	6.3	1819	287	1532
CHENOVE NATATION (825)	2026	3.0	538	178	360
	2025	3.0	542	182	360
	2024	3.5	496	143	353
CLUB AUXOIS NATATION (2035)	2026	2.1	37	18	19
	2025	# DIV/0!	19	0	19
	2024	# DIV/0!	17	0	17
CN BEAUNE (311)	2026	1.9	32	17	15
	2025	1.7	40	23	17
	2024	4.3	237	55	182
CN Nuits-ST-GEORGES (54)	2026	2.3	143	61	82
	2025	3.1	129	41	88
	2024	3.9	143	37	106
MIREBEAU NATATION (1877)	2026	# VALEUR!	19	# VALEUR!	# VALEUR!
	2025	# DIV/0!	23	0	23
	2024	# DIV/0!	18	0	18

2. La Nièvre : La valeur du ratio est de 1.7

Dans le cas de la Nièvre, on ne distingue pas de cause imputable à un seul club. Tous, excepté le club de La Charité, sont en deçà du quota posé par la Fédération. Ceci en complet décalage avec le constat fait sur tous les autres départements.

		Ratio	NPT	CPT	Ecart
ASA VAUZELLES (717)	2026	1.9	72	37	35
	2025	2.4	101	42	59
	2024	2.5	104	42	62
CN DECIZE (762)	2026	2.0	78	40	38
	2025	1.6	70	43	27
	2024	1.3	60	46	14
CN NEVERS (159)	2026	0.8	113	147	-34
	2025	1.1	138	129	9
	2024	1.2	139	112	27
CN ST-BENIN-D'AZY (647)	2026	2.2	53	24	29
	2025	2.9	61	21	40
	2024	2.2	50	23	27
P.C ST HONORE LES BAINS (3147)	2026	# DIV/0!	0	0	0
	2025	# DIV/0!	0	0	0
	2024	# DIV/0!	0	0	0
UCS COSNE-SUR-LOIRE (728)	2026	1.2	50	41	9
	2025	1.3	54	41	13
	2024	0.4	22	54	-32
US LA CHARITE NATATION (843)	2026	4.4	203	46	157
	2025	5.5	219	40	179
	2024	6.6	219	33	186
(Clubs affiliés : 7) SOUS-TOTAUX	2026	1.7	569	335	234
	2025	2.0	643	316	327
	2024	1.9	594	310	284

L'évaluation du CD58 est sollicitée sur son appréciation de cet état.

• Statistiques licences au 02/10/2026

934 - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (DEP) (3223)	Total « CPT »	Total « NPT »	Total « DIV »	TOTAL	Lic. Migr.	Saison N-1			Lic. en Att.
						02/10/25	Diff.	Tot. Sai.	
(Clubs affiliés : 48) TOTAUX	1 338	1 075	263	2 676	20	2 329	347	16 316	910

Points marquants de la saison 2026/2027 :
Arrêt de Chalon

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat
Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

GOVERNANCE

• Etat des documents Départements disponibles à la Ligue :

	Convoc. AG	Date AG	Représentation Ligue	Rapport moral 25/26	Rapport financier 25/26	Prog. sportif 2027	Dernière version des Statuts	Président en exercice
21							28/01/2023	Philippe SIGNORET
25							18/10/2018	Roland BOURGEOIS
39							01/12/2018	Maude JACQUET
58	14/09/2026	02/10/2026	LAFFAYE Sylvain				15/09/2023	Romain GIRARD
70		08/01/2027	VIEVAL Jacky				24/02/2023	Jacky VIEVAL
71		30/01/2027	TRIOEN Patrick				13/01/2019	Michel PLOCINICZAK
89							16/10/2024	Laurence OLLIVIER
90							25/04/2023	Xavier BRIGNON

Les départements concernés sont invités à nous envoyer les éléments manquants ou nécessitant leur mise à jour. Surlignés en vert, les éléments reçus depuis le dernier bureau.

Les Comités Départementaux sont fortement incités à exercer cette responsabilité par une démarche identique vis-à-vis des clubs de leur territoire.

ETABLISSEMENT PROTOCOLE CANICULE

Il nous a été suggéré d'établir un protocole canicule à la suite de l'annulation des U13 à Besançon afin de prévenir ce type de situation.

Historique de l'évènement :

Période		Statut du Doubs	Température extérieure maxi	Température de l'eau	Éléments disponibles
18 juin	J-9	Orange	32°		Le Doubs était placé en vigilance orange depuis le jeudi 18 juin à midi.
19 juin	J-8	Orange	33°		Délai de rétractation pour les clubs
20 juin	J-7	Orange	33°		
21 juin	J-6	Orange	34°		
22 juin	J-5	Orange	36°		
23 juin	J-4	Orange	36°		Échange avec les entraîneurs de Besançon. La température des bassins est régulée.
24 juin	J-3	Orange	35°		
25 juin	J-2	Rouge à partir de 12h	37°		Le département est passé au niveau rouge. Arrêté préfectoral : Des restrictions ont notamment concerné les manifestations sportives en extérieur ou dans des salles non climatisées, dans les arrondissements de Besançon et de Montbéliard entre 10 h et 20 h à l'exception des sports aquatiques.
26 juin à 10h00	J-1		37°	T° du grand bassin relevée ce matin : 29°C en élévation T° du petit bassin relevée ce matin : 31°C en élévation	Une personne a dû être évacuée la veille dans l'après-midi pour intolérance à la chaleur ambiante.
26 juin à 14h10	J-1	Rouge	37°		La Ligue a connaissance des températures relevées L'organisateur préconise l'annulation
26 juin à 14h50	J-1	Rouge	37°		Communiqué d'annulation aux clubs
27 juin	J0	Rouge	38°		Cette journée a été signalée comme particulièrement chaude en Franche-Comté, avec des records de température

En rouge : Éléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat
Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

27 juin	J0	Rouge	38°		Championnats de Ligue U13
28 juin		Rouge	35°		Championnats de Ligue U13
29 juin		Rouge	28°		

Source : Météo France

1. Les conditions réglementaires qui s'imposent à nous :

- Les compétitions sont strictement interdites sur décision de l'État, tel que l'arrêté préfectoral qui a provoqué l'annulation de la compétition à Marcigny.

Ces interdictions s'imposent d'autorité.

- World Aquatic - 15.11.1 : La température de l'eau doit-être comprise entre 25.0° et 28.0° Celsius.

Cette condition de température maximale est connue. Son application systématique et rigoureuse s'avèrerait castratrice pour beaucoup de nos compétitions.

Sans oublier le risque d'anéantir la natation estivale.

2. Côté Fédération

Parution, en juin, d'une publication sur ce sujet : <https://www.ffnatation.fr/actualites/actu-reseau/canicule-la-ffn-appelle-la-vigilance-dans-lorganisation-des-activites>

Il n'y a pas de ligne de conduite à respecter dans ce document par rapport au sujet qui nous est proposé.

3. Arrêté préfectoral exclu, est-il possible de définir une ligne de conduite ?

3.a Pour que la règle soit efficace, le délai de prévenance doit-être calibré afin que les clubs puissent se désengager de leurs réservations.

L'examen des factures des hébergements non remboursés qui nous sont parvenus pour cette compétition indiquent, pour qu'aucun club ne soit pénalisé, qu'il nous aurait fallu prononcer l'annulation le 19 juin au plus tard, soit à J-8 de l'évènement.

Ce jour-là, à Besançon, la météo indiquait un état de vigilance orange et la température extérieure était de 33°.

Ces conditions ne permettaient pas d'envisager une annulation qui soit entendable par les clubs.

3.b Météo niveau alerte rouge ?

Dans le cas présent, ce classement de niveau d'alerte est activé par Météo France le 25 juin à 12h00 soit 24h avant que nous ne prononcions nous-mêmes l'annulation de la compétition.

Retenir ce critère n'aurait pas eu d'impact sur le sujet traité ici.

3.c La température extérieure ?

La température extérieure s'élève pour la première fois à 36° le 22 juin, à J-5.

Une annulation prononcée sur cette base le 22 juin, aurait-elle recueilli l'adhésion des clubs, des nageurs alors que cette compétition était une échéance majeure.

Elle n'aurait pas permis d'éviter des frais non remboursés.

Si cette règle était appliquée, nous prendrions le risque d'anéantir la natation estivale.

3.d A noter que nous ne pouvons pas retracer deux autres critères importants, à savoir :

- La température à l'intérieur de l'équipement, en bord de bassin
- La température de l'eau

À l'illustration de la situation vécue, il n'est donc pas possible de déterminer une règle objective (et applicable en toutes circonstances) qui conduirait à annuler une compétition, idéalement à J-8 de l'évènement.

A contrario, **la Ligue** peut :

1. Effectuer un point journalier avec l'organisateur à partir de J-10
2. Celui-ci devra valider avec le propriétaire de l'équipement qu'il est possible ou non de maintenir la température de l'eau par ajout d'eau froide.
3. Décréter des restrictions d'accès aux personnes non nécessaires à la tenue de la compétition. Ceci dans le but de contenir les élévations de température de l'air ambiant mais également de limiter les situations à risque pouvant initier l'intervention des services de secours,
4. Il nous faut, collectivement, envisager que ces situations puissent se reproduire voire se multiplier.

Dès lors, **les clubs** doivent aussi intégrer cette probabilité dans leurs pratiques.

- Les réservations de type non remboursable doivent être évitées. De même, les conditions d'annulation doivent être évaluées au regard du risque encouru.
- Certaines plateformes de réservation offrent cette garantie par-dessus les conditions du propriétaire de l'hébergement.

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

- Il peut être également judicieux de choisir un moyen de paiement (cartes bancaires de niveau approprié) qui propose une garantie annulation dès lors que ce moyen de paiement est utilisé pour effectuer la réservation.

La Ligue ne porte pas de responsabilité sur ces événements liés au réchauffement climatique (tout aussi bien que les événements hivernaux). C'était également le cas lors du déclenchement du confinement COVID.

Il ne faut donc pas prendre comme acquis que la Ligue assume la charge des restes à charge des clubs. Ces éventuelles situations seront examinées au cas par cas en relation avec l'atterrissage financier de la saison. Si cette décision était prise, seules les factures ayant des conditions d'annulation raisonnables seront examinées.

Sophie signale pour le côté organisateur, que le club a pu se rétracter de ses engagements. De même, la Ligue n'a pas versé la contribution aux organisateurs au club de Besançon.

FINANCE

- Mise à jour de nos tarifs

Suite à la validation par le CD, les tarifs sont disponibles sur le site de la Ligue

- Subventions Régionales accessibles

Inventaire en annexe

- Approche du résultat financier

Nous devrions présenter un résultat excédentaire avoisinant les 5%.

A mettre en rapport du demi emploi que nous venons de créer.

Tenant compte également que ce résultat est acquis avec une subvention de 10 000€ pour l'emploi d'Aymeric

De la proratisation de la part régionale sur licences telle que votée à l'AG FFN de mai qui interviendra dès la saison en cours

De l'abaissement des coûts contrat pour la formation.

- Meeting de Ligue

L'appellation Meeting de Ligue s'apparente à un label sur une organisation déjà en place ou qui souhaite se créer. Cette appellation indique que le Meeting concerné permettra aux nageurs de se qualifier à la finalité régionale.

Il n'y a pas de contribution financière entre l'organisateur et la Ligue que ce soit dans un sens ou l'autre.

Subvention emploi

Dans le cadre de la création de l'emploi d'Emma, nous ne pouvons pas déposer une aide au PST, l'emploi d'Aymeric étant dans sa 3ème année d'aide.

Du côté de la DRAJES, deux dispositifs sont identifiés mais nous sommes non éligibles en raison de l'activité confiée à Emma

Vie associative - Aide aux emplois structurants - AEST (RI 53.84)

Volet 2 du programme régional d'aide à l'emploi associatif, destiné spécifiquement à soutenir la création d'emplois structurants dans les associations.

Vie associative - Aide à l'emploi associatif - EMPAS (RI 53.84)

Volet 1 du programme régional d'aide à l'emploi associatif, destiné à soutenir la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale dans les associations.

Les deux dispositifs réfèrent au même règlement d'intervention RI 53.84

Les activités éligibles sont :

Sport	Animation et promotion des activités physiques et sportives favorisant le développement de la pratique sportive au profit du plus grand nombre et de nouveaux publics
	Educateurs sportifs œuvrant spécifiquement dans le sport santé, le sport loisirs, le sport féminin, le handisport et le parasport
	Insertion ou réinsertion professionnelle des jeunes par le sport
Emploi, formation	Correspondants formation, Conseillers à l'emploi ou conseillers juridiques en relation directe avec le public (avec une présence effective sur le terrain)
	Activités portant sur le soutien scolaire et l'alphabétisation

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

LOCAUX

Nous nous mettons à l'écoute du marché immobilier afin d'évaluer s'il existe une possibilité de s'agrandir voire de regrouper nos bureaux et notre local de Quetigny.

Sur le parc de Mirande, plusieurs disponibilités de locaux mais tous sont proposés en location.

Une visite programmée jeudi 10 septembre sur un local disponible dans Dijon aurait pu nous intéresser. La localisation est moins adaptée à nos besoins mais il est proposé avec 33m2 de stockage comparé aux 28m2 que nous avons à Longvic.

Il s'avère que le stockage, situé au deuxième sous-sol, n'est pas accessible aux camions que nous utilisons pour les bassins mobiles. Ce critère de choix n'étant pas satisfait, son éloignement du CREPS est trop contraignant pour que nous retenions cette proposition.

A l'occasion de cette visite, l'agence nous propose de visiter des locaux au parc de Mirande. Bien que proposé seulement à la location, le propriétaire s'est déterminé, en deuxième intention, à vendre. Le bien proposé est constitué de deux lots que nous pourrions réunir.

L'état et les conditions sont bonnes. Une visite avec les membres du bureau est planifiée le 26 septembre.

Malheureusement, avant cette visite, le bien est vendu à un acheteur qui préempte l'immeuble.

Une autre agence nous propose de faire acte d'engagement sur deux surfaces à Mirande, actuellement proposée à la location. Leurs propriétaires peinent actuellement à trouver des locataires et pourraient dans l'année prochaine se réorienter vers d'autres projets. Sur cette proposition, pas d'évolution envisagée avant 2027.

FFN

- **Contractualisation, visite évaluation fédérale**

Le compte rendu de visite et le résultat d'évaluation nous est parvenu. Nos commentaires ont été communiqués. Les modifications sur la partie générale ont été prises en compte. Le rapport ERFAN n'est pas corrigé. Nous regrettons que la grille d'évaluation avec le pourcentage de décote ne nous soit pas envoyée.

Le résultat, thématique par thématique, a été présenté au dernier CD, ce 26 septembre.

Par ailleurs, lors de la visite d'évaluation, nous avons suggéré qu'il y ait une restitution collective et nationale afin qu'un échange s'engage entre les Ligues. Nous attendons de voir si la Fédération adoptera cette suggestion.

- **Réflexion Conseil des Départements**

L'évaluation place notre pratique comme point fort alors même que nous ne sommes pas conformes avec l'accord de contractualisation que nous avons signé. Attente évolution, éventuellement, de la position FFN.

- **Contractualisation avec les Départements**

En l'absence d'avoir reçu le résultat de l'évaluation fédérale (la grille d'évaluation et sa décote), et des changements d'orientation qui pourraient en découler, ce point peut être reporté jusqu'à la prochaine réunion du Conseil des Départements BFC en mars.

- **Accompagnement FFN de la Ligue**

Le compte rendu de la visite d'évaluation de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, identifie un besoin d'accompagnement fédéral concernant la dynamique de l'ETR.

Nous avons refusé la personne de la Fédération proposée en premier choix en raison de l'inadaptation du profil au besoin. Notre refus a été entendu. Nous devrions travailler avec Fanny BABOU.

Il s'agit essentiellement pour nous d'avoir un "témoin", un "conseiller" extérieur pour évaluer nos orientations.

- **Assemblée des Départements**

La Ligue n'a pas été destinataire des comptes rendus.

- **Equipements**

La Ligue a reçu une demande de la Fédération, formulée par le Président, datée du 4 octobre avec une réponse attendue pour le 7 octobre.

"Mesdames et Messieurs les Présidents,

Je souhaite vous présenter une démarche internationale à laquelle la Fédération Française de Natation a décidé de s'associer, et pour laquelle j'ai besoin de votre concours.

- ★ **Pool Horizons, de quoi s'agit-il ?**

Lancée en 2023, Pool Horizons est une initiative mondiale qui réunit des acteurs de l'industrie de la piscine et de la

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

communauté aquatique au sens large pour étudier et faire connaître le rôle des piscines dans la société. Ses travaux portent notamment sur la santé et le bien-être, le lien social, la sécurité aquatique et le développement durable. Son objectif est de fournir des données et des exemples concrets qui démontrent la valeur des équipements aquatiques bien au-delà du loisir. (<https://poolhorizons.com/>)

NDR : Ce site est propriétaire d'une entreprise qui se définit comme catalyseur d'affaires.

★ *L'étude pilote GASIF*

Dans ce cadre, Pool Horizons conduit l'étude pilote du Global Aquatic Social Impact Framework. Elle vise à constituer la première base de données internationale comparable sur la valeur sociale des piscines : santé, bien-être et impact sur les territoires. En France, elle est menée avec la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP). La FFN et la FPP ont souhaité s'associer à cette démarche. Les résultats nous donneront des arguments solides auprès des collectivités et des pouvoirs publics, sur l'investissement, la planification et le rôle des piscines dans la santé de nos concitoyens, mais aussi, sur la place du club dans cet écosystème. Vous mesurez combien ce sujet nous est cher.

★ *Concrètement, pour l'équipement participant*

- *Désigner un coordinateur local, interlocuteur de la FPP ;*
- *Recueillir environ 50 à 60 questionnaires complets auprès des usagers. Les questionnaires sont remplis en format numérique, lors d'un entretien en face à face avec un enquêteur ;*
- *Veiller à ce que l'échantillon reflète la diversité des usagers (activités, programmes, profils) ;*
- *Remplir un court questionnaire sur l'établissement et participer à un bref entretien avec la direction.*

Pool Horizons et la FPP fournissent la méthodologie, les outils d'enquête, la formation du coordinateur et un accompagnement tout au long de la collecte. La fiche de présentation complète est jointe à ce message.

Ce que nous attendons de vous

Je vous remercie de bien vouloir nous transmettre, **d'ici le mercredi 7 octobre, une proposition d'équipement par Ligue.** Il peut s'agir d'une piscine municipale, d'un équipement intercommunal ou d'une structure gérée par un club, à condition qu'elle accueille une fréquentation régulière et puisse faciliter l'enquête. Merci de préciser :

- *Le nom et la commune de l'équipement ;*
- *Son exploitant (collectivité, délégataire, club...);*
- *Les coordonnées de la personne pressentie comme coordinateur local.*

Daniel prend contact avec le service équipement en vue d'évaluer l'intérêt de la démarche.

SPORTIF NATATION COURSE

• **ETR**

L'ETR recomposée et réduite s'est relancée sur un rythme de réunion plus espacé.

SPORTIF NATATION ESTIVALE

Le responsable de la commission, Yves, a abordé le sujet du développement de la natation estivale lors du dernier CD, le 26 septembre.

Développer la natation d'été partout sur tout le territoire BFC là où notre fédération, la ligue ne sont pas présentes, est une préoccupation légitime dans la perspective de prospérer et de répondre à nos objectifs vis-à-vis de la population.

Nous ne pouvons que rejoindre cet objectif.

Yves estime qu'il est nécessaire d'écrire un projet de développement, et de le finaliser par un plan d'action d'envergure, territoire par territoire. L'approche de la natation estivale par la compétition n'est pas le meilleur vecteur pour obtenir des résultats positifs et durables, à l'heure où tout le monde se préoccupe de la sécurité des enfants et de la population, comme cela était la pensée majeure des années 70. Sur un plan pratique, ce projet doit être mené par une personne qui s'y consacre pleinement.

Pour le moment, la Ligue ne dispose pas de cette personne. Travailler à un plan de développement est déjà un début.

TOUTES COMMISSIONS

Les responsables de commission sont invités à nous faire part des informations à relayer ou des sujets qui nécessitent l'arbitrage du bureau de la Ligue.

OFFICIELS

• Désignation jurys des prochaines compétitions régionales

	Vos souhaits: [01/11 : Interclubs BFC U15 à Nevers]	Vos souhaits: [08/11 : Interclubs BFC à Auxerre]	Vos souhaits: [20/12 : Promotionnels Benjamins BFC à Nevers]
JA 1	DAIGREMONT Christophe	FAYON Christelle	MAUMY Maud
JA 2	MAUMY Maud	DAIGREMONT Christophe	FAYON Christelle
Starter 1	GIRARD Romain	LE BAIL Christophe	GIRARD Romain
Starter 2	FAYON Christelle	BOURGEOIS Stéphane	GUIDET Sabrina
Superviseur		VILLAIN Florent	

Délégué fédéral :

01/11 - Nevers, Interclubs U15: Sylvain L.

08/11 - Auxerre, Interclubs TC : Laurence

20/12 - Nevers, Promotionnels Benjamins : ???

• Compte rendu réunion de la commission des officiels du 26.09.2026

L'avis de la Ligue est sollicité sur :

★ "Catégorie « Avenirs U11 » :

- Des échanges de pratique portent sur cette catégorie : la pratique diffère beaucoup d'un département à un autre, selon le degré de pédagogie désiré
- Une harmonisation serait la bienvenue pour éviter toute incompréhension, d'autant qu'il y a une finalité régionale également sur cette catégorie :
 - Aucune disqualification entre septembre et décembre (mais expliquer la faute à l'enfant comme à l'entraîneur pour que celui-ci soit vigilant)
 - Disqualification sur les grosses fautes
 - Aucune annonce au micro
 - En amont de la saison, faire une réunion avec les entraîneurs concernés pour expliquer comment la saison va se passer et sera découpée.
- Un avis du Bureau de la Ligue sur ce point serait le bienvenu"

Bureau :

Evaluation :

Les régionaux Avenirs 2026 tenus à St Florentin le 14 juin 2026 ont produit les statistiques suivantes :

24 clubs participants

21 disqualifications : 5.5% sur 385 courses nagées.

Dept.	21	25	39	58	70	71	89	90
% des Courses engagées	23.9%	8.5%	6.0%	14.5%	2.6%	16.2%	19.7%	8.5%
% des Disq.	19.0%	9.5%	0.0%	14.3%	0.0%	14.3%	28.6%	14.9%

Le parcours de formation de ces jeunes nageurs est constitué de trois périodes.

1. Les épreuves d'animation

Sur ces épreuves, il peut être utile de définir d'une part les articles du règlement sur lesquels une latitude pédagogique et ceux pour lesquels la disqualification sera impérative.

Sans exclusive, et seulement à titre d'exemple, dans le 1er cas, une absence de touche à deux mains et dans le second cas, un non-respect de la nage. A la commission de déterminer ce règlement intermédiaire et de le reporter devant les CTS départementales.

2. Les sélections départementales

Celles-ci ont pour but l'accès aux finalités régionales. Dans un souci d'équité, l'application du règlement s'impose.

3. Les finalités régionales

Les nageurs doivent posséder le bagage technique pour respecter le règlement.

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

★ Fiche « Liste FFN critères » :

- Quelques mises à jour sont faites.
- L'idée est d'avoir des critères clairs pour d'éventuels candidats, les préparant à ce qu'ils pourront rencontrer une fois en immersion (excepté le cas de la vidéo bien sûr).
- A ce propos :
 - Christophe LB est reconduit (liste FFN 23)
 - Christelle et Christophe D sont partants pour la liste FFN 24 (Maunia et Christophe G en attente de réponse)
 - Il resterait donc 1 place pour la liste FFN 24
 - Sophie est intéressée
 - Maud Maumy et Romain Girard sont intéressés mais ne sont JA que depuis juin 2025
 - A voir si d'autres candidats potentiels pour organiser un « tourniquet » et optimiser les 2 x 5 places par an.
- Un avis du Bureau de la Ligue sur ce point serait le bienvenu

Bureau :

La contribution de notre Ligue au dispositif d'immersion fédéral :

De 10 001 à 20 000 licences : 5 places dont obligatoirement 2 femmes et 2 hommes

Règle fédérale ancienneté 2 ans dans le niveau Officiel A/ Juge arbitre

Règle régionale - Compte rendu de bureau du 6 novembre 2021 :

Dans la mesure où la validation de l'inscription sur liste FFN des officiels de notre région entraîne de facto l'accord de la Ligue sur le programme fédéral de mise en immersion des officiels et, de ce fait, les finances de la Ligue, il apparaît légitime de poser des conditions préalables à l'accord de la Ligue sur les candidatures.

Pour expérimentation, celles-ci seront :

- ☒ Une ancienneté dans la mission de trois ans
- ☒ Trois participations dans la mission au cours des trois dernières années sur les compétitions placées sous l'égide de la Ligue ou sur un Meeting National tenu en région.

Le renouvellement est soumis aux mêmes conditions

La règle peut être confirmée en notant que qu'il n'y a, pour l'instant, de meeting nationaux.

Nous pouvons compléter cette exigence en y ajoutant que les postulants doivent avoir exercé sur tous les postes sur lesquels ils seront éprouvés lors de leur parcours d'immersion : Juge arbitre, starter, juge de nage, chambre d'appel et superviseur.

★ Jury de tête :

Il serait bien pour la tenue de la compétition que :

- Les 2 Juges-Arbitres soient bien nommés sur la totalité de la compétition pour une certaine cohérence de la tenue de cette dernière
- De même, qu'un des deux Starters soit nommé également sur la totalité de la compétition.
- Par contre, rien n'est imposé pour le second Starter comme pour le Superviseur, laissant une latitude pour organiser le jury de tête quand cela peut être tendu
- Un avis du Bureau de la Ligue sur ce point serait le bienvenu

Bureau : Idéalement, un jury unique sur toute la compétition est la formule pertinente. L'exposé ci-dessus convient. Il est important de rappeler aussi que la multiplication des indemnités est à éviter.

Dans l'éventualité où l'un des postes n'est couvert que par un titulaire nommé sur la durée de la compétition, celui-ci devient référent sur le poste.

★ Tenue des officiels :

- Afin de se mettre en conformité avec les attendus fédéraux, dès la première compétition régionale (les interclubs U15 à Nevers le 1^{er} novembre), il sera demandé d'avoir un pantalon noir (jogging ou legging aux chevilles autorisé également).
- L'idée est de montrer l'exemple le plus rapidement possible (en vue des soldes d'hiver par exemple). De plus, il est plus aisé d'obtenir un pantalon noir qu'un pantalon blanc, donc « faire tache d'huile » devrait être plus aisé, avec l'objectif d'être pleinement opérationnel pour mars 2027 et les BFC U18 et +.
- Quant aux chaussures, nous restons tributaires du règlement intérieur de chaque piscine... Il reste d'ailleurs la possibilité des « surchaussures ».
- Un avis du Bureau de la Ligue sur ce point serait le bienvenu

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

Bureau : La Ligue a déjà répondu sur le sujet de la prise en charge. S'ils le souhaitent, les départements peuvent décider d'intervenir sur la base des versements complémentaires sur licences effectués par deux fois dans les années précédentes par la Ligue.
Pour ce qui concerne la mise en place, la force de l'exemple doit jouer sans qu'il ne soit nécessaire de poser un ultimatum.

ORGANISATION

- Bassins de 50M disponibles ou non et état de conformité
- Règles chronométrage épreuves régionales
Catégories Benjamins et plus
Bassin homologué 1 ou 2 plaques, plots de départ.
Temps homologués chronométrage automatique y compris les 50M
Pas d'obligation sur les temps intermédiaires.

Etat des bassins de 50M

Lieu	Certification	Mention	Tenue des 50M	Chrono disponible	Observations
MÂCON	08/11/2024	1 Plaque	Plots côté opposé	Nécessite un prêt	Bassin été couvert bulle en 12/2026 ???
SEURRE Bassin été	21/05/2024 avec restriction	1 Plaque	Pas de départ côté opposé en raison du coffre rideau isolant		Non utilisable compétitions régionales
DIJON BO	23/04/2010	2 Plaques	Plots des 2 côtés 50M sans modification de sens de course	20 Plaques	
DIJON PARC Bassin été	Non homologable				Non accessible
BESANCON	14/09/2006	1 Plaque	Pas de plots côté opposé 50M sans modification de sens de course	10 plaques + Prêt Lons 10 plaques	1M de profondeur côté opposé Voir aménagements ci-dessous
Aménagement : Épreuves de 50M : Semi-automatique, 3 boutons presseurs à l'arrivée. En référence au règlement fédéral 2026, page 88 : À titre exceptionnel ... / ... l'utilisation du chronométrage semi-automatique peut être exceptionnellement autorisée à condition de disposer de trois chronométreurs (bouton presseur) par ligne.					
MONTBELIARD Bassin été	Avant 2001	0 Plaque			Non utilisable
ARBOIS Bassin été	Pas de certificat		???	???	Pas de club Rénovation en 2024 Pas de plots de départ Pas d'ancrages lignes Non utilisable
CHALON	14/05/2019	2 Plaques	50M sans modification de sens de course	16 Plaques	Fermé provisoirement pour travaux
AUXERRE Bassin été	04/07/2010	2 Plaques	50M sans modification de sens de course	10 plaques CD89	Pas de plots côté opposé
MONTCEAU	14/09/2006	2 Plaques	Pas de plots côté opposé 50M sans	16 Plaques	Plongeon interdit côté opposé Pas de relais 4 x

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

			modification de sens de course		50M
DOLE AQUAPARC Bassin été	???	???	Pas de départ côté opposé en raison du coffre rideau isolant	???	Non utilisable
DOLE NORDIQUE Bassin été	Non conforme	???	???	???	Couloir 2M Non utilisable
VESOUL (Vaivres) Ludolac	Non	Non	Pas de plots côté opposé		Non utilisable

FORMATION

- Gestion des encadrants formés à l'ADN

Comment sont-ils répertoriés ?

Ne devrait-on pas retrouver cette qualification dans la fiche licence des concernés ?

NDR - Réponse reçue le 6/10

Jean Lionel REY : Je suis chargé du référencement des stagiaires ayant suivi une formation ADN.

À l'issue de chaque formation, j'établis une attestation que j'adresse aux stagiaires, avec une copie à l'ERFAN ayant organisé la formation. Les éducateurs ADN sont ensuite référencés dans un fichier accessible aux formateurs ADN sur la plateforme de la formation fédérale Claroline.

ADMINISTRATION

- Dotation textile ARENA

Dotation aux organisateurs compétitions régionales (quantité limitées, pas de sélection de tailles, ni de retour)(ou autre article non soumis aux aléas de taille)

Bassin mobile

Club BFC 2028

Collectif

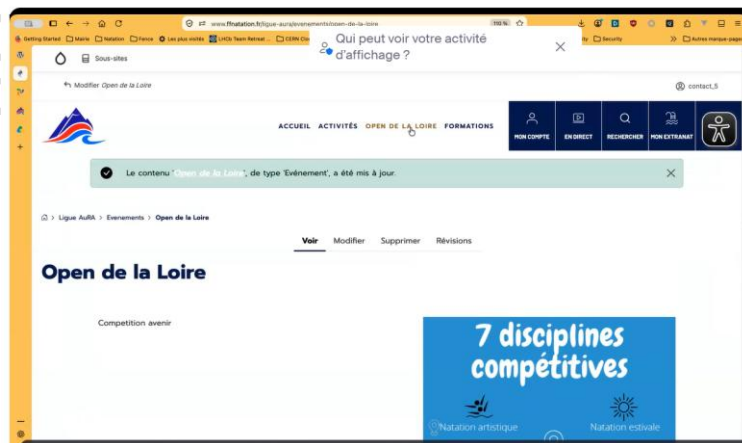
ERFAN

Officiels

Tout ceci à mettre en place, en tenant compte des grandes difficultés d'approvisionnement que nous connaissons.

- Sites satellite

Visio mardi soir dernier sur la remise en route des sites satellites FFN pour les Ligues et Départements. La visualisation copie le site fédéral. L'éditeur semble facile à manipuler. Il n'y a pas de page "téléchargement" à contrario de ce que nous avons installé sur notre site de substitution.



La question est : Revient-on vers le site satellite ou conserve-t-on l'actuel ?

Nous pouvons attendre et voir ce que les autres entités pourront mettre en place pour juger sur pièce.

En rouge : Éléments provenant du dernier compte rendu - *Surligné en jaune* : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

EQUIPEMENTS

- **Projet emblématique ECA : Expérimenter et Convaincre**

- Pré-réservation du bassin mobile par le SDJES 25 de janvier à juin 2027 à la ligue de natation
Nouvelle proposition de lieu conforme à nos besoins, gymnase mitoyen, période printemps

- Une réunion de bilan concernant le bassin mobile est programmée le jeudi 9 octobre 2026 à 9h00, à la mairie de Prémery, à l'initiative de AQUATERRA 58.
Cette réunion permettra de faire un point sur le fonctionnement du dispositif, le bilan de l'action et les perspectives à envisager. (Eric)

- Une réunion de bilan est organisée à Liernais le lundi 12 septembre à 14h00 (Daniel)

PROCHAINES DATES

Territoire ?	Quoi ?	Qui ? / Fréquence ?	Prochain ? / Ou ?
Ligue	Bureau	Membres du bureau / Visio, tous les premiers lundi du mois à 18h30	Lundi 2 novembre en visio
Ligue	Conseil BFC des départements	Pdt départements / 1 fois par an	XX XXXX 2027
Ligue	Comité Directeur	Membres élus + Pdt départements / Présentiel, 4 fois par an	26 septembre
Ligue	Comité Directeur	Membres élus + Pdt départements / Présentiel, 4 fois par an	5 décembre
Ligue	Comité Directeur	Membres élus + Pdt départements / Présentiel, 4 fois par an	27 mars 2027 29 mai 25 septembre 4 décembre
Ligue	AG	Présentiel / Représentants clubs	16 janvier 2027 à ???
Ligue	Collectif J14/J15	Sélection	
CROS	AGE	Visio	6 octobre 2026 Laurence
CROS	AG	Présentiel	2027
FFN	AG	3 délégués Ligue + 1 représentant Pdt département / Annuel Titulaire / Suppléant Patrick XXX / Alain XXX Jacky XXX / Sophie XXX Sylvain XXX / Eric XXX Laurence XXX / Philippe XXX	Vendredi 21 et samedi 22 mai 2027 / Bretagne

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat
Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

ANNEXE 1
ETAT DES SUBVENTIONS EN COURS

Financier	Dispositif	Date	Demande / Avancement	Attribué
ANS - DRAJES				
26-115544	AA/JAN	17/06/2026	Région Bourgogne - Montant 61 500€	Août : Reçu sur dossier 26-0463 ; 61 500€
ANS - FFN				
26-097680	PSF	2026	o Ligue : minimum 2 actions et maximum 4 (hors actions PPF) Axe 1 : ETR demandé 10 710€ Axe 2 : Formation demandé 3 000€ Axe 3 : Académie de la natation demandé 15 500€ Axe 4 : Accompagnement des clubs demandé 5 000€ En totalité : 34 210€ 06/05/2026 : Dépôt du dossier	Août Reçu sur dossier 26-0019 : 19 300€
ANS - DRAJES				
24-117542 24-0395-0401233	EMPLOI	2024	Les montants prévisionnels du soutien financier de l'Agence nationale du Sport s'élèvent à : - Pour l'année 2024 : 10 000 € - Pour l'année 2025 : 10 000 €, CR financier déposé le 11/06/2026 - Pour l'année 2026 : 10 000 €, avenant signé le 25/06/2026	20 000 € Août : Sur dossier 24-0395 10 000€ CLÔTURE
RÉGION				
COS4AX	COS 2026	2026	Date de dépôt 20 février 2026 Déposée le 16/02/2026 Axe 1 : 31 000 / 70 000€ Axe 2 : 21 000 / 74 295€ Axe 3 : 2 500 / 7 500€ Axe 4 : 1 500 / 7 450€ Demandé 56 000€	Juillet 2026 Acompte 26 500 €
CPAM				
Fonctionnement	Prévention des noyades	2026	Dossier déposé le 21/02 18 avril 2026 : Votre dossier n° 29181139 a bien été reçu et pris en charge. Il va maintenant être examiné par le service. 22 avril 2026 : Nous avons le plaisir de vous informer que la Commission de l'Action Sanitaire et Sociale a décidé de vous attribuer une subvention de 6 000 € pour le financement de votre projet. Convention signée par la Ligue en juillet 2026 Attente retour de signature CPAM. Réclamée par Daniel le 7/09 Reçue signée le 8/09 Justificatifs financiers : X	6 000€

Annexe 2

RECHERCHER UNE SUBVENTION

⚠ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche

Afficher toutes les subventions ☐

PLUS DE CRITÈRES

Domaine de la subvention recherchée

Sport

Nom du dispositif

Sport autre que financement ANS

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (10)

Code	Libellé	Dispositif	Type	Service instructeur	Campagne	Couverture
3569	Deux heures de sport en plus au collège - Côte d'Or - 2023-2024	Sport autre que financement ANS	Fonctionnement	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	~~départemental - Côte-d'Or~~
4059	MSS - BFC - 2026	Sport autre que financement ANS	Fonctionnement	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
4060	Sport Santé PRFI - BFC - 2026	Sport autre que financement ANS	Action	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
4383	Sport en QPV - BFC - Côte d'Or	Sport autre que financement ANS	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	~~départemental - Côte-d'Or~~
4844	Sports de Nature - BFC - Côte d'Or	Sport autre que financement ANS	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	~~départemental - Côte-d'Or~~
4845	Sports de Nature - BFC - Direction Régionale	Sport autre que financement ANS	Action	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
4854	Sports pour Tous - BFC - Direction Régionale (SRAV et Fête du Sport)	Sport autre que financement ANS	Action	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
4899	Sports pour Tous - BFC - Côte d'Or (SRAV et Fête du Sport)	Sport autre que financement ANS	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	~~départemental - Côte-d'Or~~
4909	Sport Santé - BFC - Côte d'Or	Sport autre que financement ANS	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	~~départemental - Côte-d'Or~~
5061	prévention du dopage et lutte contre les trafics - Direction Régionale	Sport autre que financement ANS	Action	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté

Précédent **1** Suivant

Besoin d'aide ? 

3569

Couverture : départemental - Côte-d'Or Description :

Extension de deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques assume la charge financière de la prestation d'activité physique et sportive assurée par la structure signataire dans le cadre de l'expérimentation, à raison d'un forfait de 100 € pour une séance de 2h pour 20 collégiens maximum.

4060

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté Description :

Cette subvention vise à soutenir des projets spécifiques menés au niveau régional, notamment pour :

- Animer le réseau du sport santé,
- Mettre en œuvre des actions à destination de publics cibles,
- Conduire des expérimentations innovantes.

4383

Couverture : départemental - Côte-d'Or

Cette subvention doit permettre d'accompagner le club dans un projet spécifique à destination des 6-13 ans visant à lever les freins sociaux, culturels ou financiers d'accès à la pratique sportive (y compris via une contribution possible en direction d'un jeune dans la prise en charge partielle de licences, cotisations, la dotation en équipements sportifs nécessaires à la pratique, aide possible aux déplacements...). Le projet proposé doit s'inscrire dans la dynamique du club et contribuer à un projet éducatif structurant et partenarial porté par la structure.

4844

Couverture : départemental - Côte-d'Or

*En rouge : Éléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat
Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable*

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

Cette subvention doit permettre d'accompagner le club dans un projet spécifique concernant les Sports de Nature et la transition écologique (développement durable).

4845

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Cette subvention doit permettre d'accompagner la ligue ou le comité régional dans un projet spécifique concernant les Sports de Nature et la transition écologique (développement durable)

4854

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Cette subvention doit permettre d'accompagner la ligue ou le comité régional dans un projet spécifique concernant les Sports pour Tous : Savoir Rouler À Vélo (SRAV) ou Fête du Sport

4899

Couverture : départemental - Côte-d'Or Description :

Cette subvention doit permettre d'accompagner le club dans un projet spécifique concernant les Sports pour Tous (Savoir Rouler À Vélo et Fête du Sport)

4909

Couverture : départemental - Côte-d'Or Description :

Cette subvention doit permettre d'accompagner le club dans un projet spécifique concernant le Sport Santé

5061

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Cette subvention doit permettre d'accompagner la prévention du dopage chez les sportifs de haut niveau et de lutter contre les trafics de produits dopants

RECHERCHER UNE SUBVENTION

▲ Les subventions proposées sont filtrées automatiquement à partir de l'adresse du siège de l'association. Il est possible de retirer ce filtre en activant le bouton "Afficher toutes les subventions".

Recherche

Domaine de la subvention recherchée
Sport

Afficher toutes les subventions ☐

Nom du dispositif
Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, H...)

PLUS DE CRITÈRES

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (11)

Code	Libellé	Dispositif	Type	Service instructeur	Campagne	Couverture
115	Agence nationale du Sport-PT-Bourgogne-Franche-Comté	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) - Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
196	Agence nationale du Sport-PT-Côte d'Or	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	départemental - Côte-d'Or
2311	Appel à projets - Impact	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~
2599	Agence du sport - Emploi des sportifs de haut niveau et encadrement	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~
2862	Fonds de soutien à la production audiovisuelle	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~
3113	Agence du sport - Emploi des sportifs de haut niveau en région Bourgogne-Franche-Comté	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence du Sport - CREPS Bourgogne-Franche-Comté	2026	régional - Bourgogne-Franche-Comté
3350	Transformation numérique	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~
3351	Impact 2024 - Savoir nager	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~
3642	Agence nationale du Sport-PT-Côte d'Or	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Service départemental - Côte-d'Or (SDJES)	2026	départemental - Côte-d'Or
3690	Grande cause nationale - promotion de l'activité physique et sportive	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	~~national - Agence du Sport~~

Précédent 1 2 Suivant

Nombre d'entrées affichées: 10

Code	Libellé	Dispositif	Type	Service instructeur	Campagne	Couverture
4684	En jeu sport emploi	Agence nationale du Sport (PST, Professionnalisation, HN, etc.)	Action	Agence nationale du Sport (ANS)	2026	national - Agence du Sport

Précédent 1 2 Suivant

Nombre d'entrées affichées: 10

115 :

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

I / Soutien à la professionnalisation du Mouvement sportif, via l'emploi et l'apprentissage II / Déploiement du Projet sportif territorial de Bourgogne-Franche-Comté répondant aux enjeux des politiques publiques du sport (Subventions hors PSF : Lutte contre les violences sexuelles dans le sport - Savoir Rouler à Vélo - Santé par le sport - Vie associative, éthique, citoyenneté)

Du 04/05/2026 au 15/06/2026

En rouge : Eléments provenant du dernier compte rendu - Surligné en jaune : Nouveaux éléments soumis au débat

Surligné en Rose : Confidentiel - non diffusable

Diffusion : Membre du Bureau, membre du CD, Clubs, Salariés et Cadre - Depts et Clubs en version préliminaire

2311

Couverture : national

2. Thématiques éligibles

2.1. Adapter les activités physiques et sportives au changement climatique

2.2. Proposer des solutions pour faire face aux défis de la transformation numérique

2.3. Accompagner l'inclusion de tous les publics dans les structures sportives

2.4. Soutenir l'aide humaine dans le parasport

2599

Couverture : national

Dans le cadre de sa stratégie Ambition Bleue, l'Agence nationale du Sport a mis en place le dispositif des "Emplois SHN".

Cette fiche concerne uniquement les fédérations souhaitant faire une demande de subvention pour un emploi entraîneur.

Ce dispositif d'aide à l'emploi peut être accompagné d'une aide financière de l'Agence pouvant aller de 15 000€ à 25 000€/an pour un emploi à temps plein.

2862

Couverture : national

Le Fonds de soutien à la production audiovisuelle a pour objet d'accroître l'exposition de disciplines sportives émergentes ou peu médiatisées en accompagnant financièrement les structures éligibles : prise en charge d'une partie des coûts de production liée à la diffusion d'événements et la réalisation de reportages/documentaires sportifs en France

3113

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre de sa stratégie Ambition Bleue, l'Agence nationale du Sport a mis en place le dispositif "Aide à la professionnalisation". Réservé aux clubs et associations sportives qui veulent employer des sportifs inscrits en liste de haut niveau (SHN) identifiés par l'Agence nationale du Sport et par les fédérations, ce dispositif d'aide à la professionnalisation peut être accompagné d'une aide financière de l'Agence pouvant atteindre 15 000€/an pour un emploi à temps plein.

3350

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Les fédérations sont invitées, selon leurs besoins, à déposer des projets de transformation numérique venant structurer une démarche de développement plus globale. Pour être éligibles, les projets présentés devront s'articuler autour d'au moins une des 3 priorités suivantes : Des projets favorisant le développement d'offres de services pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants qui ne se retrouvent pas dans l'offre sportive associative traditionnelle.

3351

Couverture : national

JAN et Savoir rouler à vélo

3690

Couverture : régional - Bourgogne-Franche-Comté

Grande cause nationale - promotion de l'activité physique et sportive

4684

Couverture : national

- Programme d'insertion par le sport à destination des clubs, comités et ligues - Programme d'insertion par le sport à destination des fédérations sportives - Cette subvention n'est actuellement pas disponible.